COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

ID: 074-217400860-20190328-D:2019_03_28_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTE, EGALITE, FI

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)

Extrait du registre des municipal

Séance du jeudi 28 mars 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 mars 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.

Nombre de conseillers: 15

Etaient présents: M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier

En exercice: 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article

Présents: 07

L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants: 09

Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaine à M. Alain Chamosset, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absent excusé:/

Absent:/

Délibération n°D_2019_03_28_11

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget principal (nomenclature M14) - Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint, membre de la commission municipale «Finances», le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget principal (nomenclature M14) qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 704 337.23 €

RECETTES 838 181.02 € EXCEDENT DE CLOTURE

133 843.79 €

<u>INVE</u>STISSEMENT

DEPENSES 244 938.09 € RECETTES 803 433.66 € EXCEDENT DE CLOTURE 558 495.57 €

RESTES A REALISER 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention;

- 1 Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- 4 Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018.

wmml

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire

Extrait conforme au registre des délibérations.

Compte tenu de sa télétransmission le : 2 avril 2019

Fait à Contamine Sarzin, le 2 avril 2019

Le Conseiller Municipal,

Et de la publication le 2 avril 2019

Patrick FALCOZ